

Point de corporatisme, mais de la Démocratie.

« Il n’y a point encore de liberté si la puissance de juger n’est pas séparée de la puissance législative et de l’exécutrice. »

Depuis plusieurs jours déjà, l’institution judiciaire est clairement attaquée par son sommet, et celui qui devrait la protéger : le garde des Sceaux. Après le PNF, contre lequel il avait déposé plainte, c’est au tour de l’ENM d’être réduite de manière non étayée et caricaturale à un outil de reproduction de l’entre-soi.

Suivant un plan de communication aux ficelles grossières, le corporatisme est l’argument habituel visant à disqualifier la parole des magistrats, alors qu’il s’agit de défendre les principes fondateurs de la démocratie : la séparation des pouvoirs et l’indépendance de la justice.

Car il s’agit bien d’affaiblir un peu plus l’autorité judiciaire :

- en discréditant l’ENM, école d’application reconnue y compris internationalement pour la qualité de ses formations, ouverte à d’autres cultures professionnelles ;
- en attaquant le PNF, service qui a tant rapporté dans sa lutte contre la délinquance économique et financière.

Ces attaques existent en réalité pour masquer des conflits d’intérêts majeurs, non résolus à ce jour, et à l’aube d’un procès éminemment sensible impliquant notamment un ancien président de la République et son entourage.

Après une nomination atypique sur fond de politique spectacle, il est évident qu’Eric Dupond-Moretti n’a toujours pas pris la mesure des responsabilités liées à son poste et se positionne en défenseur d’intérêts particuliers, quitte à salir l’autorité judiciaire.

Parce que ces attaques sont dangereuses dans un Etat de droit, nous appelons l’ensemble du personnel de la Justice à réagir collectivement en se rassemblant devant chaque juridiction le jeudi 24 septembre à 13h.